

## VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2<sup>DE</sup>

1<sup>RE</sup>

T<sup>LE</sup>

LANGUES VIVANTES

ENSEIGNEMENT  
COMMUN

## PROFIL LINGUISTIQUE, POSITIONNEMENT ET SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉLÈVE

### SOMMAIRE

<i>Contexte et enjeux</i> .....	2
La transformation de la voie professionnelle : une dynamique générale d'accompagnement, de suivi et de positionnement de l'élève.....	2
L'accompagnement de l'élève en langue(s) vivante(s) : de l'importance des descripteurs des niveaux de compétence.....	2
<i>Accompagner l'élève dans ses apprentissages en langue(s) vivante(s)</i> .....	3
La notion de profil linguistique.....	3
La notion de positionnement linguistique.....	3
Le suivi de l'élève.....	4
<i>Stratégies pour la mise en œuvre : quelles questions se poser?</i> .....	6

#### Mots-clés

Profil linguistique – Positionnement – Suivi individuel – Stratégies enseignantes.

## Contexte et enjeux

### La transformation de la voie professionnelle : une dynamique générale d'accompagnement, de suivi et de positionnement de l'élève

La transformation de la voie professionnelle<sup>1</sup> met en action tout un ensemble de leviers parmi lesquels celui de l'accompagnement des élèves joue un rôle central et essentiel. La nouvelle organisation pédagogique de la voie professionnelle vise à mieux accompagner les élèves durant leur formation en rendant leurs apprentissages plus progressifs et en les personnalisant davantage. Les modalités pédagogiques diversifiées désormais inscrites dans l'emploi du temps de l'élève<sup>2</sup>, tout comme le dispositif d'adaptation des parcours en CAP en un, deux ou trois ans ou celui de la classe de troisième prépa-métiers, ont donné lieu à la publication d'une série de guides pédagogiques. La plupart de ces vadémécums<sup>3</sup> insistent sur la nécessité d'amener l'élève, par des observations au fil de l'eau, à se positionner régulièrement tout au long de son parcours et ainsi à mieux s'orienter dans son projet individuel.

Cette pratique du positionnement n'a bien évidemment pas pour seul cadre les nouveaux dispositifs introduits dans l'emploi du temps des élèves : tous les enseignements, dans les horaires et espaces qui leurs sont propres, partagent cette logique d'accompagnement, de suivi et de positionnement de l'élève.

### L'accompagnement de l'élève en langue(s) vivante(s) : de l'importance des descripteurs des niveaux de compétence

S'agissant des enseignements de langues vivantes, le programme réaffirme le caractère central des repères, jalons et outils fournis par le CECRL.

« Sous forme de tableaux synthétiques, un rappel des descripteurs des niveaux de compétence pour chaque grand type d'activités langagières, à l'oral et à l'écrit (activités de réception, d'expression, d'interaction et de médiation), figure à la fin de ce programme. La référence continue au niveau du CECRL, tout au long de la formation et jusqu'aux épreuves d'examen, suppose que les professeurs de langue vivante aient une connaissance fine et une parfaite maîtrise opératoire de ces descripteurs. C'est en effet la mise en regard des prestations des élèves avec les descripteurs qui permet de choisir, concevoir et mettre en œuvre les exercices et activités nécessaires à l'acquisition, à la consolidation ou à la complexification des moyens d'expression et de communication dans la langue vivante pratiquée.

Grâce à cette référence aux descripteurs du CECRL, le professeur :

- détermine le profil linguistique de chaque élève ;
- mesure son degré de maîtrise des savoir-faire et d'acquisition des compétences ;
- évalue ses progrès individuels et repère ses besoins. »<sup>4</sup>

1. Transformer le lycée professionnel : former les talents aux métiers de demain (présentation générale) <https://www.education.gouv.fr/cid130792/transformer-le-lycee-professionnel-former-les-talents-aux-metiers-de-demain.html>  
La transformation du lycée professionnel : outils et ressources pour la mise en œuvre <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

2. À savoir la co-intervention, la réalisation d'un chef-d'œuvre et l'accompagnement de l'élève (consolidation des acquis, accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation et préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études). Voir la troisième partie de la note de service n° 2019-023 du 10-3-2019 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2019.

3. Voir, par exemple, les pages 21 à 23 (« III.3 Suivre et évaluer des compétences ») du vadémécum « Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans ». [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee\\_pro\\_2018/45/9/VM\\_CAP\\_123\\_ans\\_1128459.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/45/9/VM_CAP_123_ans_1128459.pdf)

4. Programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel, « Niveaux de compétence linguistique attendus et progressivité des apprentissages », BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

En conséquence, ces descripteurs orientent et guident le professeur tout au long du processus d'enseignement dont il a la responsabilité. Il doit se les approprier afin qu'ils lui servent continuellement de repères, non seulement lors de l'évaluation sommative ou finale des prestations des élèves, mais également dès son travail liminaire d'élaboration et préparation de séquences pédagogiques et, ensuite, dans le « feu de l'action », au fil de la mise en œuvre de ces séquences.

## ***Accompagner l'élève dans ses apprentissages en langue(s) vivante(s)***

### **La notion de profil linguistique**

Le CECRL décrit la maîtrise de la langue par rapport aux différentes activités de communication : écouter, lire, écrire, s'exprimer oralement en continu, prendre part à une conversation. Dans ces activités, les compétences des individus peuvent varier et se situer à des niveaux différents, dans leur langue première comme dans les langues supplémentaires dont ils font l'apprentissage. Il est par exemple fréquent que les compétences en compréhension soient plus développées que les compétences en expression et qu'au sein des premières, la compréhension de l'écrit se situe à un niveau supérieur à celui de la compréhension de l'oral. Il n'est pas rare, non plus, qu'en production orale, la maîtrise des compétences d'expression en interaction soit plus avancée que celle des compétences permettant d'effectuer une présentation orale plus ou moins formelle et d'une certaine durée.

Au plan pédagogique, on voit immédiatement l'avantage qu'apporte cette approche par description différenciée des compétences en communication : établir, avec les variations ou écarts d'une activité langagière à l'autre, les profils linguistiques des apprenants permet dans le même temps à l'enseignant de déterminer leurs profils de besoins, qu'il s'agisse de besoins individuels ou de besoins partagés par l'ensemble du groupe. Cela lui permet également d'identifier les points forts sur lesquels prendre appui pour le travail des compétences qui ont plus particulièrement besoin d'être développées. C'est en prenant en compte le profil linguistique de ses élèves que l'enseignant peut définir un ordre et fixer les priorités dans les objectifs des apprentissages qu'il leur propose.

### **La notion de positionnement linguistique**

Positionner les élèves en regard de leur degré de développement des compétences langagières constitue un acte éminemment pédagogique. Il associe nécessairement l'élève et suppose que ce dernier comprenne les critères sur la base desquels telle ou telle de ses réalisations et prestations est appréciée. Il comporte obligatoirement une part d'auto-évaluation et/ou d'inter-évaluation (évaluation par les pairs) : en effet, l'élève (en ce qui concerne ses réalisations individuelles) et les élèves (en ce qui concerne leurs réalisations collectives) doivent être impliqués dans le processus de positionnement. Ce processus, par nature cumulatif et évolutif tout au long du temps de formation, contribue fortement :

- à la compréhension et à la mise en évidence des progrès individuels et collectifs ;
- à la responsabilisation des apprenants ;
- à l'établissement de références partagées et d'un langage commun au sein de la classe.

Positionner n'est pas certifier. Le positionnement se distingue des moments et actes d'évaluation sommative ou de l'évaluation à visée certificative ou diplômante donnant lieu à notation chiffrée, ce qui est l'objet des épreuves finales de l'examen et des situations de CCF, qui, elles, vérifient et attestent la conformité d'une performance par rapport à un standard. C'est au cours des activités réalisées dans la classe et hors de la classe que le professeur de langue prend en compte un ensemble d'observables lui permettant d'affiner le positionnement et d'ajuster les contenus de la formation. C'est pourquoi positionner est une démarche continue qui implique de pratiquer une prise d'indices attentive et régulière, voire permanente. Elle est nécessairement liée aux moments de verbalisation, aux paliers récapitulatifs, aux pauses de bilan intermédiaires qui jalonnent les séquences et projets pédagogiques conçus et proposés par le professeur.

#### Rappel

Dans son esprit, la pratique du positionnement en langue vivante n'est pas nouvelle.

Il est en effet à noter que, depuis 2010, dans le cadre de la « qualification langue vivante », les professeurs de langues vivantes ont été amenés à pratiquer ce positionnement dans les cinq activités langagières par rapport aux niveaux de compétence du CECRL<sup>5</sup>, pour certains de leurs élèves de la classe de première professionnelle. Il n'est pas inutile de citer ici la note de service n°2009-190 du 21-12-2009 (publiée au BO n° 2 du 14 janvier 2010)<sup>6</sup> :

« La qualification ne requiert pas l'élaboration et l'organisation de tests ou épreuves spécifiques : c'est par le biais des activités et évaluations régulièrement réalisées – tout au long des deux premières années de la scolarité conduisant au baccalauréat professionnel – que les professeurs mesurent progressivement le niveau de compétence atteint. Pour situer sur l'échelle des niveaux du CECRL les prestations des élèves dans chacune des cinq activités langagières, les professeurs pourront se référer aux tableaux des compétences-clés figurant en annexe 2 de la présente note de service ».<sup>7</sup>

## Le suivi de l'élève

« Compte tenu de la diversité des parcours scolaires et personnels des élèves accueillis dans la voie professionnelle, l'utilisation d'un outil de suivi individuel (journal, carnet de bord, portfolio, etc.) est souhaitable. Cet outil permet à l'élève, avec l'aide et sous la supervision de ses professeurs successifs, de tenir tout au long de sa formation un registre de ses réalisations personnelles ainsi que de ses participations à des travaux ou projets collectifs. »<sup>8</sup>

5. L'article 5 de l'arrêté du 8 juillet 2009 relatif aux modalités d'évaluation de l'enseignement général au brevet d'études professionnelles (arrêté publié au BOEN n° 31 du 27 août 2009) prévoyait la possibilité de délivrer une qualification « langue vivante » aux candidats qui en font la demande.

6. <https://www.education.gouv.fr/cid50188/mene0930838n.html>

7. [https://cache.media.education.gouv.fr/file/2/14/5/Tableaux\\_competchences\\_133145.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2/14/5/Tableaux_competchences_133145.pdf)

8. Programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel, « Niveaux de compétence linguistique attendus et progressivité des apprentissages », BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

La transformation de la voie professionnelle se caractérise par une mixité accrue des publics et une diversification des organisations pédagogiques et des calendriers de formation, calendriers de plus en plus adaptés à l'individualisation des parcours. Face à ses temporalités différentes et à leurs éventuelles discontinuités, le suivi des apprenants (élèves et apprentis, adolescents et adultes) invite l'enseignant-formateur à s'interroger sur la façon dont ces apprenants peuvent garder la trace des travaux individuels et/ou collectifs qu'ils réalisent tout au long de leur formation. À cette fin, il lui est possible de mettre un outil de suivi à leur disposition : cet outil peut aller du simple livret papier à des fichiers ou applications numériques plus ou moins détaillées<sup>9</sup>. Son objet premier est d'une part d'éviter, d'une période de formation ou d'une année scolaire à l'autre, les incohérences ou les redondances dans les activités proposées et, d'autre part, d'aider les apprenants à construire et conserver la mémoire de leurs apprentissages et réalisations.

Si la forme que prend cet outil de suivi relève de l'initiative et du choix de l'enseignant-formateur (ou des équipes de professeurs de langue vivante), son utilisation appartient tout premièrement aux apprenants eux-mêmes. Ces derniers sont invités non pas à tenir le registre de leur moindre prise de parole ou production écrite, mais à faire un bref bilan de leurs prestations et réalisations les plus significatives. Ce bilan peut utilement comporter des éléments d'auto-appréciation sur les réussites et les progrès qui restent à accomplir. Il est également souhaitable qu'il invite les apprenants à s'exprimer sur les actions qu'ils ont pu réaliser et qui relèvent de compétences générales ou transversales :

- recherche et collecte d'informations, usage des ressources numériques ;
- autonomie dans le travail personnel et dans la prise de notes ;
- prise de parole et confrontation de points de vue ;
- prise d'initiative et contribution au travail en équipe ;
- préparation et adaptation à une mobilité ;
- etc.

Seules certaines entrées ou rubriques du carnet ou fichier de suivi appellent un guidage ou une intervention de la part de l'enseignant : titre et/ou thématique de la séance ou séquence concernée, activités langagières mobilisées, contexte et nature de la situation de communication, par exemple.

Au-delà de l'outil et de son objet premier (cohérence, continuité et progressivité des tâches réalisées), la démarche de suivi poursuit la même finalité que celle du positionnement : responsabiliser les apprenants vis-à-vis de leurs processus d'apprentissage et, ainsi, les guider vers l'autoévaluation et l'autonomie croissante.

C'est grâce à ce type d'approches que la discipline langues vivantes peut apporter sa contribution au projet global que recouvre l'expression « rendre l'élève acteur de ses apprentissages ».

## Stratégies pour la mise en œuvre : quelles questions se poser ?

Diagnostic initial <sup>10</sup>	
En début de cycle de formation, notamment dans le cadre de la « période spécifique d'accueil et d'intégration » <sup>11</sup> ...	De quelles informations dispose-t-on sur le parcours antérieur et sur le profil de l'élève ? Quels éléments son livret scolaire (LSU) comporte-t-il quant à ses « acquisitions, progrès et difficultés éventuelles » en langue vivante ?
	Quelle forme donner au diagnostic initial des compétences des apprenants ?
	Ce diagnostic initial doit-il se limiter aux seules compétences linguistiques ?
	De quelle manière s'assurer que ce bilan initial reflète les acquis des élèves, quel que soit leur degré de performance ?
Positionnement et profil linguistique de l'élève	
Lors de la conception des séquences ou projets pédagogiques...	En fonction des objectifs poursuivis par la séquence ou le projet pédagogique, quels sont les descripteurs à retenir prioritairement en prévision de la prise d'indices nécessaire au positionnement ?
En cours de formation, tout au long de la réalisation des séquences ou projets pédagogiques...	Quand prévoir des temps de positionnement qui associent, impliquent et engagent les élèves ? Au sein d'une séquence ? Entre deux séquences ?
	Comment présenter aux élèves et leur faire comprendre, dans leurs grandes lignes, les principes des niveaux du CECRL et le fonctionnement des descripteurs ?
	Comment faire en sorte que les positionnements successifs valorisent les acquis individuels et/ou collectifs ?
	Dans quelle mesure et sur quels points le résultat d'un positionnement (individuel et/ou collectif) permet-il d'ajuster les objectifs et le contenu des séances ou séquences à venir ?
	Dans quelle mesure un positionnement peut-il conduire à renforcer la dimension spiralaire de tel ou tel apprentissage ? Sous quel angle différent, telle ou telle activité doit-elle alors être de nouveau programmée ?

Retrouvez éduscol sur



Démarche et outil de suivi	
Lors du choix ou de l'élaboration de l'outil de suivi individuel...	L'outil peut-il/doit-il être le fruit d'une stratégie collective de suivi, partagée par l'équipe des professeurs de langue vivante ?
	L'outil permettra-t-il de conserver la trace des activités et réalisations de l'élève au sein de l'établissement et éventuellement lors d'un changement d'établissement ?
	Quelle répartition l'outil offre-t-il entre rubriques dédiées aux activités et acquisitions langagières et rubriques ayant trait aux contenus culturels et aux compétences générales et transversales ?
Au fil de son utilisation...	De quelle manière, la présentation et l'organisation de l'outil fournissent-elles à l'élève une plus grande lisibilité des activités effectuées et des productions réalisées, individuellement ou collectivement, tout au long de son parcours ?
	De quelle manière l'outil met-il en valeur les acquis et les performances réalisées dans les diverses activités langagières ?
	L'outil réserve-t-il une place suffisante à l'expression des apprenants sur leur acquisition de compétences générales et transversales ?
À intervalles réguliers et après un certain temps d'utilisation...	Dans quelle mesure la façon dont les apprenants s'emparent de l'outil répond-elle aux objectifs de responsabilisation, d'autoévaluation et d'autonomisation ? Quels ajustements seraient, le cas échéant, à envisager ?

Retrouvez éduscol sur



10. Il s'agit d'un bilan initial dont les résultats ont vocation à déclencher un nouvel élan pour l'élève. Dans le cadre d'une évaluation nécessairement positive, ce bilan ne vise pas à recenser les manques et les lacunes, mais s'appuie sur des compétences acquises pour initier un processus de mise en confiance et de gain en estime de soi. Les résultats du diagnostic initial orientent le projet de formation de l'enseignant.

11. « Réussir l'entrée au lycée professionnel », circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016, publiée au BO n° 13 du 31 mars 2016.